

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 26 MARS 1885.

Rapport des Commissions réunies des Finances, de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, chargées d'examiner le Projet de Loi approuvant la convention conclue entre l'État et la Banque de Belgique, le 12 février 1883, pour l'indemniser conformément à la loi du 28 juillet 1884.

(Voir les nos 77 et 94, session de 1884-1885, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président; le Baron DE SELYS LONGCHAMPS, le Comte DE BORCHGRAVE D'ALTENA, MONTEFIORE LEVI, le Vicomte DE NAMUR D'ELZÉE, LEIRENS, GRAUX, BALISAU, CORNET, COGELS-OSY, le Comte D'OULTREMONT, CASIER, le Comte Philippe DE LIMBURG STIRUM, MIGNOT, HARDENPONT, DE PRET ROOSE DE CALESBERG, VAN PUT, VANDEN BEMDEN, VAUCAMPS et SIMONIS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi dont il s'agit a été voté à la Chambre des Représentants par 76 voix et 6 abstentions.

Un membre de votre Commission, tout en donnant son adhésion entière au Projet de Loi, a présenté quelques observations de détail, qu'il compte soumettre au Gouvernement dans le cours de la discussion.

Votre Commission a été d'avis qu'en présence des observations échangées à la Chambre des Représentants, il n'y avait pas lieu de s'arrêter à une pétition adressée au Sénat par le Conseil communal de Châtelet relativement au projet de convention que nous avons à ratifier.

Elle a, en conséquence, l'honneur de vous proposer, à l'unanimité de ses membres présents, l'adoption du Projet de Loi soumis à vos délibérations

Le Rapporteur,
ALFRED SIMONIS.

Le Président,
Baron BETHUNE.